



Vandœuvres, le 17 octobre 2022
Lge 2020-2025 / CM 20

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 17 octobre 2022 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusés : Mme Véronique LEVEQUE, M. Philippe MOREL, M. Jean-Dominique MARECHAL, M. Jean-Pierre GARDIOL

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h30. Elle excuse l'absence de M. Jean-Pierre GARDIOL, de Mme Véronique LEVEQUE, de M. Jean-Dominique MARECHAL et de M. Philippe MOREL, ainsi que le retard annoncé de Mme Catherine PICTET.

1. Approbation de l'ordre du jour

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (10 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022

Mme le Maire communique les demandes de correction suivantes :

- Ligne 79 : il convient de remplacer « celui qui se chargera du chantier » par « celui qui se charge de l'étude préalable ».
- Ligne 84-85 : la phrase « Si un employé [...] avec eux. » doit être remplacée par « [...], en particulier de lanceurs d'alerte. »
- Ligne 102 : il faut remplacer « elle sera vendue » par « elle pourrait l'être ».
- Ligne 134 : il s'agit des conseillers qui font partie « du groupement intercommunal » et pas « de la compagnie ».

- Ligne 157, il ne s'agit pas d'un rapport mais d'un compte-rendu.

M. Vaucher rejoint la séance à 19h34.

Le procès-verbal du 19 septembre 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Gestion électronique des dossiers (GED)

Mme le Maire indique que la GED est en cours d'implémentation dans la commune. Le calendrier pour ce faire est très serré et la commune le suit de façon rigoureuse avec les personnes responsables de la GED au niveau du SIACG. Il y a beaucoup à faire et l'administration est très sollicitée pour préparer cette arrivée. Le délai visé pour le lancement est à mars 2023. Par ailleurs, la possibilité avait été évoquée de prévoir un soutien en personnel pour cette GED au niveau de l'administration. Il faut rappeler, à ce sujet, que l'archiviste ne travaille qu'à 20 % et n'est présente qu'un jour par semaine. Des discussions ont eu lieu avec la commune de Veyrier pour engager une personne en partenariat sur les deux communes, mais avec deux contrats séparés. L'annonce pour le poste paraîtra cette semaine. La répartition est la suivante : 30 % pour Vandœuvres, 70 % pour Veyrier. Le contrat débutera en janvier 2023 et sera d'une année, reconductible. Tout cela va provoquer de nombreux changements dans la façon de travailler dans la commune. C'est une bonne chose, mais l'adaptation ne se fera pas forcément sans heurts, même si tout se passe bien pour l'instant et que le travail se fait de manière sereine et constructive.

La Coquille

Mme le Maire annonce que le journal communal devrait sortir comme prévu fin octobre. Il est en cours de finition.

Campagne de l'ACG

Une campagne de communication a été lancée par l'ACG pour mieux informer sur les prestations des communes. Les mélanges sont en effet fréquents entre les prérogatives des communes et celles du canton. La campagne, qui s'appelle « Ma commune, mon quotidien », est déployée en ce moment dans tout le canton, par le biais notamment d'affiches bleues, vertes et orange qui répertorient les compétences des communes et les services que celles-ci offrent. Ces supports ne sont peut-être pas extrêmement visibles à Vandœuvres, car il y a assez peu d'affichage sur la commune, mais la campagne y est tout de même présente, comme sur le site internet.

Mme Pictet rejoint la séance à 19h39.

Manifestations

La première soirée de l'année offerte aux habitants de la commune pour le Crève-Cœur a eu lieu fin septembre. L'an dernier, cet événement avait eu moins de succès, peut-être encore en raison du COVID. Cette année en revanche, le succès était au rendez-vous. La saison est ainsi bien lancée. Mme le Maire encourage les conseillers à y aller et relève que c'est aussi une occasion pour les Vandœuvriens de se retrouver dans un cadre un peu différent.

La sortie des aînés a été mémorable. Mme Huyghues-Despointes était la seule conseillère présente, la sortie ayant eu lieu un jeudi, de 07h00 à 19h00. Les aînés ont ainsi pu visiter la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary. Ce fut une très belle journée, malgré quelques imprévus qui n'ont pas entamé la bonne humeur des participants.

ER GT

Les Promotions citoyennes ont eu lieu, et il n'est pas impossible que cet événement finisse par disparaître vu le peu d'engouement qu'il suscite auprès des jeunes : sur deux inscrits, un seul est venu. La situation est similaire dans les autres communes. En ville de Genève, les Promotions qui avaient lieu au Théâtre du Léman se tiennent aujourd'hui à l'Alhambra. Les raisons de ce désintérêt ne sont pas connues, mais il serait peut-être opportun de réfléchir à une autre formule pour proposer à ces habitants quelque chose qui soit plus adapté et plus local, puisque les formats actuels ne les séduisent plus.

Le week-end dernier a eu lieu l'exposition des artistes et artisans de Vandœuvres. Attendue depuis sept ou huit ans, la manifestation a été un beau succès. Il a fait très beau et les œuvres présentées étaient aussi variées qu'intéressantes. Les premiers retours sont très positifs. La journée de dimanche aura été plus fréquentée. Globalement, c'est une réussite.

Les prochaines échéances sont : le moment d'échange avec la population le 8 novembre, le concert du Geneva Brass au temple le 11 novembre, à propos duquel un tous-ménages sera envoyé cette semaine, puis la deuxième soirée au Crève-Cœur le 17 novembre et le Marché de Noël les 25 et 26 novembre.

Soirée au Vélodrome

La commission sociale, sports et loisirs (CSSL) a octroyé une subvention au Vélodrome, laquelle finançait les maillots d'une équipe et une table. Il devient urgent de s'inscrire à cette soirée, qui aura lieu le 24 novembre. Le thème choisi est le folklore et le repas consistera donc en une raclette. Les tables sont disposées au centre de la piste, avec les cyclistes qui tournent autour. Certains y sont déjà allés et en gardent un excellent souvenir, d'autant plus que l'équipe qui portait les maillots avec le flochage de Vandœuvres avait gagné et que Mme le Maire et Mme Lévêque étaient allées sur le podium. Jusqu'à huit personnes peuvent s'y inscrire. Mme le Maire encourage les conseillers à y aller et rappelle qu'il ne faudra pas oublier de déplacer la commission sociale qui a lieu le même soir. Les membres de la CSSL étaient les premiers invités puisque ce sont eux qui ont alloué la subvention, mais les conseillers intéressés peuvent se manifester maintenant afin que Mme le Maire puisse répondre demain.

Messieurs Andersen, Bachmann et Peyer ainsi que Mesdames Pictet et Riccio souhaitent être inscrits à cette soirée. Mme le Maire en prend note.

Exposition de photos au Nouveau Prieuré

Mme le Maire indique que la CSSL a également subventionné une exposition de photos dans un EMS par l'intermédiaire de l'association Imaginons. Le projet a vu le jour et les conseillers sont invités au vernissage de la première exposition, sur le thème « Ce que j'aime dans ma chambre », au Nouveau Prieuré (à la Gradelle), le jeudi 20 octobre à 15h00. L'exposition restera visible sur la place de l'EMS pendant 15 jours, dès le 20 octobre.

Arrêtés de stationnement

M. TURRETTINI annonce que l'exécutif statuera prochainement sur les arrêtés de stationnement pour l'ensemble de la commune. Quelques modifications sont en train d'être apportées et les conseillers en seront informés. A la suite de la publication, un délai 30 jours sera observé avant que les arrêtés entrent en force officiellement. Cette question avance donc. L'exécutif reviendra vers les conseillers à ce sujet au conseil et en commission.

Questionnaire gestion des déchets

M. R. STALDER revient sur le questionnaire que tous les habitants ont reçu concernant la gestion des déchets et annonce que 110 réponses sont parvenues à la mairie à ce jour, ce qui est très satisfaisant. De plus, 12 entretiens ont été demandés, ce qui correspond à environ 10 %. C'est un bon résultat. Pour rappel, ce questionnaire avait été proposé par le GESDEC en vue de trouver des solutions pour améliorer le taux de recyclage dans la commune.

La Présidente souhaiterait connaître le délai pour retourner le formulaire sur les déchets.

M. GENOUD précise que les formulaires peuvent être retournés en tout cas jusqu'au 31 octobre. Une prolongation pourrait être envisagée en fonction du nombre de réponses, mais aucun rappel ne sera envoyé.

Fonds de biodiversité

M. R. STALDER informe le Conseil qu'a eu lieu la semaine dernière la première réunion du fonds de biodiversité constitué de Mme Turrettini, de M. Genoud qui en est le secrétaire, du donateur et de lui-même. Il s'agissait de structurer le fonds et de créer une marche à suivre pour l'organisation des choix et des projets qui seront soumis. Cela va être organisé à l'avenir. Cette expérience, qui est une première pour M. R. STALDER, est très intéressante. Beaucoup de questions se posent encore. De magnifiques projets seront développés, qui seront porteurs auprès de la population.

La Présidente souhaiterait savoir si les prochaines réunions seront fixées à intervalle régulier.

M. R. STALDER observe que les disponibilités des uns et des autres sont un facteur déterminant. La première réunion a permis une première approche. A la suite de celle-ci, certaines choses ont été mises en place. Le secrétaire général est en train de noter tout cela. Des pistes de réflexion doivent être explorées, car beaucoup de questions ont émergé de la première séance. Des réponses ou de nouvelles propositions seront apportées à la deuxième réunion. L'objectif sera de structurer le fonds et de poser des bases solides pour aller de l'avant. Il n'y a pas d'urgence.

4. Communications du Bureau

La Présidente relève que le Bureau n'a pas de communication particulière. Concernant la sortie prévue le 4 novembre, les conseillers ont reçu un message à ce propos et de plus amples informations suivront.

5. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ remercie la Présidente et indique qu'elle a été remplacée à la séance du 4 octobre par M. Philippe Morel, absent ce soir. Cela étant, elle peut en faire un bref compte-rendu. Il est à noter également que cette séance a traité pour l'essentiel de la motion sur l'atelier d'entretien et de préservation des haies et des jardins, dont Mme RICCIO fera un rapport au point 12 de l'ordre du jour de ce soir.

Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 30 août 2022, un point de situation a été fait sur les dossiers de construction, les préavis 2022 et les éventuels recours. Mme le Maire a confirmé qu'un recours a été déposé contre l'autorisation délivrée pour le projet au

chemin de la Blonde 23C. Un résumé a été fait sur le Plan directeur communal (PDCom), pour lequel les préavis des différents organismes sont attendus.

Communication et naturalisations (CCN)

La Présidente indique que cette commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil.

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte-rendu de la séance supplémentaire qui s'est tenue le 3 octobre 2022, dont l'objet principal était de parler du spectacle au parc pour l'été 2023.

Plusieurs dossiers avaient été examinés à la séance précédente et les trois compagnies retenues ont pu être auditionnées ce soir-là. Au terme d'une longue soirée, c'est la compagnie Utopia qui a été sélectionnée, avec une comédie de Shakespeare peu connue, mais qui semble parfaite pour se jouer dans le parc : « Les Joyeuses Épouses de Windsor ». La commission a également eu la chance d'accueillir M. Foëx, venu présenter son projet de livre actualisé sur Vandœuvres. Le dernier livre sur la commune date en effet de 1956. La commission a eu beaucoup de plaisir à l'écouter et à découvrir le monde de l'imprimerie et de l'édition avec lui.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 septembre dernier.

Le point principal de cette séance a consisté en l'audition d'une entreprise du domaine du recyclage, laquelle mène actuellement un projet pilote dans les tours de Carouge sur un nouveau concept de récolte des déchets recyclables. Etaient également présents un représentant des Services industriels, chargé des relations avec les communes, de même qu'une représentante du programme Eco-21. Le projet présenté, intitulé « En vrac dans le bac », en cours depuis six mois, consiste à regrouper dans un même contenant l'ensemble des déchets recyclables, avant qu'ils ne soient triés dans l'usine du recycleur, ce qui simplifie grandement le geste de recyclage pour l'habitant. L'opération, concernant près de 2'000 Carougeois, a déjà abouti à une amélioration du tri des déchets de 32 %. A la question de savoir si le projet serait transposable à Vandœuvres, il a été souligné, d'une part, la nécessité d'adapter la méthode de collecte au profil des communiens et, d'autre part, l'importance de sensibiliser la population en amont de la démarche, notamment à l'école. La représentante de SIG Eco-21 a rapporté être actuellement en discussion avec l'exécutif et l'administration communale sur l'implémentation d'un plan d'action portant sur les déchets et l'économie circulaire. Il s'est dégagé des échanges qu'il importe que le recyclage soit facilité pour les communiens. La commission a également abordé le sujet de Mobiltri. M. l'Adjoint a rappelé qu'il s'agit également d'un projet pilote, sur trois ans, qui arrivera à terme prochainement, le délai de résiliation courant jusqu'à mai 2023. Il a été relaté que certaines communes sont très favorables à la prestation, alors que d'autres beaucoup moins. Le sujet étant récurrent en commission et le dispositif étant passablement critiqué à certains égards, il a été décidé de faire porter Mobiltri à l'ordre du jour de la prochaine séance, laquelle sera consacrée à l'élaboration budgétaire, pour un préavis quant à la poursuite de la participation communale au sein du dispositif. La commission a ensuite évoqué brièvement le projet Gardy, de même que la déchetterie de Marchepied. Enfin, une information a porté sur le nouveau projet de loi concernant la gestion des déchets, laquelle autorise la verbalisation de contrevenants éventuels au moyen de caméras de surveillance. Ladite loi établit également l'obligation de trier les déchets. La date de la prochaine séance est arrêtée au lundi 7 novembre prochain.

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN lit le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2022.

ER GT

Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la précédente séance, les commissaires ont traité de la délibération sur l'adoption d'un règlement du Conseil municipal relatif à l'installation et à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance de la commune de Vandœuvres. Après avoir procédé à quelques amendements mineurs, dont les conseillers prendront connaissance ce soir, les commissaires ont approuvé à l'unanimité le projet de règlement. Les commissaires se réjouissent de l'installation de caméras de surveillance aux abords de l'école et très certainement dans un futur proche à la déchetterie afin de lutter contre les incivilités. Au point des divers, une deuxième commission financière est planifiée afin d'avoir le temps nécessaire dans le cadre de l'étude du budget. Finalement, un membre de l'exécutif informe la commission que, l'année ayant été très prolifique en termes d'événements et manifestations, il est possible que les comptes présentent un dépassement qui ne nécessite néanmoins pas forcément de crédit supplémentaire. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES, vice-présidente de la commission, indique qu'elle n'a pas préparé de compte-rendu puisqu'elle n'a pas eu le procès-verbal et qu'elle ne savait pas que M. Morel serait absent ce soir. M. Morel fera sans doute lui-même le compte-rendu à la prochaine séance.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

La Présidente observe que la CSSL ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal et passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Communes-École

Mme PICTET donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} septembre.

La séance a été ouverte à 18h00 par la présidente. Les remplaçantes des deux nouvelles coordinatrices administratives ont été présentées. Le procès-verbal du 25 avril a été accepté. Le bilan des cours 2021-2022 est présenté ainsi que le nouveau programme, qui représente 134 cours proposés et 32 nouveaux cours. Au niveau des changements, le cours de sculpture sur pierre de Pascal Liengme a été supprimé par manque de locaux et la méthode Feldenkrais n'est pas reprise, car l'enseignante n'est plus disponible. Un nouveau cours de cuisine brésilienne est annoncé. Au niveau de la section « Nature », Elodie Velasco propose deux ateliers plutôt que plusieurs cours. Pour ce qui est de l'informatique, les cours seront dispensés au local des aînés de Vézenaz et un nouveau cours, gestion des données et sécurité, y sera proposé. Le nombre d'élèves qui participent à Communes-École s'élève à 1'735. Pour la commune de Vandœuvres, on compte 51 participations. La participation financière de la commune, qui est proportionnelle, est de 9,18 % sur le budget total, à savoir un montant de CHF 2'387,10 pour les programmes et CHF 6'885,75 pour le salaire de la secrétaire. Mme Weideli a fait un discours pour saluer le départ de Denise Barbezat et de Line Cottier. La séance est levée à 19h30.

Organisation régionale de protection civile (ORPC) Seymaz

M. TURRETTINI annonce que l'ORPC Seymaz s'est réunie le 27 septembre afin de recevoir le rapport annuel des activités ainsi que de définir et de voter le budget de l'organisation. Le rapport a été succinct étant donné que les interventions au bénéfice de la collectivité ont été suspendues depuis le COVID et n'ont jamais repris. Des discussions ont lieu avec le Canton en vue de reprendre les activités de façon à peu près normale. L'OCPPAM a été assez dur concernant cette éventuelle reprise, mais les choses sont en train de changer et les activités pourraient reprendre l'année prochaine. Les abris ont été évoqués. Des contrôles d'abris ont pu reprendre, après une période COVID compliquée durant laquelle

les contrôles d'abris avaient été interrompus également. Cela s'est déroulé assez normalement. Quelques questions ont été posées, liées à la situation ukrainienne, afin de connaître les modalités pour les nouvelles constructions en matière d'abris et pour savoir si les gens sont bien conscients des places qu'ils ont chez eux ou autour de chez eux en fonction de la taille de l'abri. Ce sujet a également fait l'objet de passablement de questions en commission routes, domaine public et sécurité. Le Conseil sera informé dès que plus d'informations seront disponibles à ce sujet. La commune communiquera très probablement soit par le Conseil soit directement auprès de la population. Le budget a été discuté. Il est très stable, avec une légère augmentation qui suit l'augmentation des habitants des communes à l'intérieur du groupement. Il a été approuvé.

Groupeement intercommunal des sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres

Le groupement des sapeurs-pompiers s'est réuni le 6 octobre pour discuter du budget et d'un éventuel nouveau camion d'intervention. Le budget présente une baisse significative. S'agissant d'un groupement relativement nouveau, une marge avait été prise au départ et tout cela est en train d'être affiné année après année pour correspondre le mieux possible à la réalité pratique. Une discussion s'est tenue au sujet d'un éventuel nouveau camion d'intervention. Un des deux camions actuels a environ 25 ans et présente notamment des problèmes de freins et de réservoir qui fuit. Les modifications de pièces étant complexes et onéreuses, le commandant de la compagnie a engagé du travail avec un groupe de réflexion sur un nouveau camion et les résultats de ces recherches ont été présentés. L'idée serait d'acquérir non pas un camion neuf, mais un véhicule de démonstration, ce qui signifie qu'il est quasiment neuf avec un prix tout à fait intéressant et des options qui colleraient aux besoins de la compagnie et qui iraient aussi avec le nouveau centre communal de voirie et caserne sur la parcelle Gardy. Le groupement a discuté longuement du sujet et s'est prononcé en faveur d'une proposition de délibération d'investissement pour un nouveau camion, qui sera faite aux deux conseils municipaux. L'exécutif reviendra donc avec une proposition de délibération prochainement.

Seymaz région

Mme le Maire indique que les communes de Seymaz Région se sont réunies début octobre et qu'elle souhaite surtout faire part d'un sujet traité par ailleurs, concernant les gardes ruraux. Ceux-ci ont été reçus et ont fait un bilan de leur année d'activité sur les sept communes. Pour eux, le bilan est très positif. Ils ont beaucoup de plaisir à parcourir les chemins, ce qui est déjà encourageant. Ils ont parcouru 7'500 km en un an à vélo et ont relevé 314 infractions, dont 30 % concernaient des plaques françaises. Cette information ne vise pas à stigmatiser les Français, mais il faut souligner que l'envoi de contraventions à des personnes qui ne résident pas en Suisse pose des difficultés. Cela montre aussi la réalité de ce phénomène, avec 30 % de plaques françaises. Bien entendu, les communes limitrophes sont plus concernées. Pour Vandœuvres, 53 infractions ont été relevées. La plupart concernent des dépôts de déchets sauvages. Il n'est pas possible d'envoyer des contraventions pour ce type d'infraction parce qu'on ignore qui les a déposés. Les gardes ruraux cherchent des traces dans ces déchets pour identifier les contrevenants, mais ils ne sont encore jamais parvenus à retrouver l'auteur d'un dépôt de déchets sauvage. Les communes qui disposent de caméras sont peut-être mieux loties, et encore. Pour le reste, il s'agit surtout de stationnement illicite. Les gardes ruraux déposent des dénonciations, puis la commune envoie la contravention aux personnes concernées. Le chef des gardes a souligné que, parmi tous les contrevenants, quel que soit par ailleurs le type d'infraction, la grande majorité, voire la totalité sont des gens qui ne viennent pas des communes. Ces derniers ne connaissent pas les usages de la vie en campagne, et ils se garent en bord de champ en pensant peut-être avoir le droit de le faire. Les communiens, quant à eux, connaissent et respectent les règlements. C'est une information intéressante, puisqu'elle montre que la commune doit cibler sa communication vers l'extérieur pour que les chemins soient respectés, puisque les habitants sont suffisamment informés à ce propos. Peu d'infractions ont été relevées en lien avec des chiens en liberté. Les gardes

ont tout de même rapporté avoir été agressés une ou deux fois par des propriétaires de chiens, mais dans l'immense majorité des cas, la discussion suffit. Ils ont d'ailleurs parfois recroisé des gens qui avaient ensuite mis la laisse à leur chien. Cela montre bien que la prévention, qui est un des objectifs de ces gardes, fonctionne et produit beaucoup d'effets en tout cas au niveau des chiens. Pour ce qui est du stationnement, les panneaux sont également très utiles et une nette baisse du parking sauvage a été constatée, à Meinier surtout. C'est le cas également à Vandœuvres, avec des panneaux temporaires mobiles qui ont fait de l'effet au chemin de Marclay et au chemin du Dori, par exemple. Il conviendra de discuter d'une éventuelle pérennisation de ces panneaux. Autre point relevé : les bons contacts que les gardes ruraux entretiennent avec les polices municipales et avec les gardes-faunes, avec lesquels ils ont pu collaborer notamment lorsqu'ils ont retrouvé des animaux morts. Ils ont également pu établir de bons contacts avec les agriculteurs. En résumé, les choses avancent vraiment positivement pour ce nouveau service. Reste la question du budget pour l'an prochain, que les conseillers ont pu voir dans le budget de fonctionnement proposé. Une légère augmentation du taux de travail a été proposée, passant ainsi de 80 à 100 % (équivalent plein temps), toujours avec trois gardes. Cela vise à obtenir plus de passages sur les communes sans causer un énorme changement de budget, lequel sera étudié dans la commission concernée.

Arve-et-Lac

Une séance Arve-et-Lac a eu lieu la semaine dernière. Il a surtout été question d'économies d'énergie puisque c'est dans ce genre de réunion qu'il est intéressant d'en discuter pour connaître les positions des communes voisines, d'autant plus qu'il s'agit là de cohérence. Par ailleurs, un changement de présidence a eu lieu au sein d'Arve-et-Lac. C'était jusque-là Thônex, et M. Marc Kilcher en particulier, qui tenait la présidence, et celle-ci est revenue à Vandœuvres et à Mme le Maire pour les deux ans à venir.

Les conseillers félicitent Mme le Maire.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 07-2022 – Délibération relative à l'adoption d'un règlement du Conseil municipal relatif à l'installation et à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance de la commune de Vandœuvres

La Présidente passe la parole à M. Andersen pour le rapport.

M. ANDERSEN indique que le compte-rendu de la commission faisait office de rapport. Le règlement a été approuvé à l'unanimité avec quelques changements mineurs et les conseillers ont pu en prendre connaissance en lisant les documents. Il invite le Conseil à approuver ce règlement, car il permettra d'avancer dans le domaine de la vidéosurveillance pour prévenir les incivilités ou du moins les punir une fois qu'elles ont eu lieu.

La délibération ayant déjà été lue, la Présidente procède au vote de la délibération DM 07-2022.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 07-2022.

9. DM 09-2022 – Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme le Maire relève que, comme annoncé lors du dernier conseil, le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2023 est présenté ce soir. Les conseillers ont reçu un exposé des motifs très complet, accompagné de graphiques indiquant les répartitions des sources des différents revenus et des causes des différentes charges, ce qui offre une vision plus claire et aisée. Brièvement résumé, le budget présente aux charges de fonctionnement un montant de CHF 13'717'500.- et aux revenus un montant de CHF 13'798'000.-, donc un bénéfice présumé de CHF 80'500.-, avec un taux de centime additionnel à 29 centimes, donc inchangé depuis 2020. Le budget général est en baisse par rapport à celui de l'année en cours pour différentes raisons, qui seront surtout abordées au sein de la commission financière. Le projet de budget se base sur les estimations reçues de l'administration fiscale cantonale, qui devrait fournir sa dernière estimation d'ici fin octobre. Des changements peuvent donc encore survenir d'ici au vote final par le Conseil au mois de décembre. En général, ces changements ne sont pas majeurs, mais ils peuvent être aussi bien à la baisse qu'à la hausse. Ils ont d'ailleurs été à la baisse entre juin et septembre, et il convient de s'attendre à tout. L'exécutif suggère de renvoyer le budget de fonctionnement dans les différentes commissions, afin que chacune d'elle étudie son budget dédié, à renvoyer ensuite à la commission financière qui préavisera la totalité, pour un renvoi au Conseil municipal du 12 décembre pour un vote de la part du Conseil.

En l'absence de questions, la Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 09-2022 – PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2023, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 13'717'500 F aux charges et de 13'798'000 F aux revenus, soit l'excédent de revenus présumé s'élevant à 80'500 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 80'500 F¹ et résultat extraordinaire de 0.00 F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1'261'900 F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 29 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements des patrimoines administratif et financier présente respectivement des montants de 4'985'700 F et de 384'200 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 5'369'900 F,

¹ Calcul : $N4 - N48 - (N3 - N38)$

² Calcul : $N48 - N38$

³ Calcul : $N33 + N364 + N365 + N366 + N383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + \text{exc. de revenus ou} - \text{exc. de charges}$

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'261'900 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 4'108'000 F,

vu le rapport de la commission des finances du xx.xx 2022,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par	x voix favorables	x voix défavorables	x abstentions
1.	D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de 13'717'500 F aux charges et de 13'798'000 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 80'500 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 80'500 F ⁴ et résultat extraordinaire de 0.00 F ⁵ .		
2.	De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 29 centimes.		
3.	D'autoriser le Maire à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de 4'108'000 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.		
4.	D'autoriser le Maire à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.		

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 09-2022.

La Présidente procède au vote sur le renvoi dans toutes les commissions et ensuite à la commission financière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 09-2022 aux commissions.

⁴ Calcul : N4 -N48 - (N3-N38)

⁵ Calcul : N48-N38

10. DM 10-2022 – Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme le Maire précise que cette délibération est directement liée à celle du budget, mais elle doit faire l'objet d'une délibération séparée, que le Conseil va donc voter séparément. Il s'agit d'un montant annoncé sans discussion et Mme le Maire propose de renvoyer cette délibération en commission financière pour qu'elle soit traitée par cette dernière.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 10-2022 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FIDU POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GÉNEVOISES.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par **x voix favorables**

x voix défavorables

x abstentions

ER GT 11

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 330'900 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"). Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 10-2022.

La Présidente invite le Conseil à voter sur le renvoi de la délibération en commission financière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renvoyer la délibération DM 10-2022 en commission Finances et gestion.

11. DM 11-2022 – Délibération relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

Mme le Maire explique que, comme pour la délibération précédente, celle-ci est tout à fait liée à celle du budget. Pour rappel, Vandœuvres dégrève à 100 % la taxe professionnelle pour les entreprises communales. Cela doit faire l'objet d'une délibération. Bien qu'il n'y ait pas de changement, Mme le Maire propose de renvoyer cette délibération à la commission financière pour traitement.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 11-2022 – PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2023

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par x voix favorables

x voix défavorables

x abstentions

1. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 100 %.

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 11-2022.

La Présidente invite le Conseil à voter le renvoi de la délibération en commission financière.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renvoyer la délibération DM 11-2022 en commission Finances et gestion.

12. Motion 01-2022 – Atelier d'entretien et de préservation des haies et jardins – rapport de la Commission Aménagement du territoire

La Présidente étant impliquée dans ce point et le suivant en tant que motionnaire, elle passe la présidence à la secrétaire, Mme TURRETTINI.

Mme TURRETTINI passe la parole à Mme RICCIO pour la lecture du rapport.

Mme RICCIO rappelle que la motion 01-2022 « Atelier d'entretien et de préservation des haies et jardins » a été traitée lors des séances du 30 août et du 4 octobre de la commission Aménagement du territoire. Lors de la séance du 30 août, les commissaires présents ont discuté de la motion 01-2022. Après un large échange, ils ont voté sur la mise en place de chaque proposition. Pour l'invite n° 1, organiser des ateliers pour informer et conseiller, la commission, à l'unanimité des voix, a demandé à l'exécutif de se renseigner sur l'entretien adéquat et la meilleure stratégie de remplacement des haies endommagées. Il a été proposé de faire appel au même intervenant que pour la coupe des arbres fruitiers et de s'enquérir du coût ainsi que du nombre et de l'organisation des ateliers. A l'unanimité des voix, la commission a approuvé que la charte des jardins soit mise en valeur sur le site et fasse l'objet d'un article dans la Coquille. Pour l'invite n° 2, remplacer les haies exotiques par des haies indigènes aux emplacements propriétés de la commune, notamment à l'école, la commission a accepté à l'unanimité de remplacer les termes « haies exotiques par des haies indigènes » par « haies exotiques ou horticoles par des haies indigènes ou vives » et a demandé à l'exécutif qu'il recense les haies exotiques ou horticoles aux emplacements propriétés de la commune, notamment à l'école et qu'il revienne avec un budget pour le remplacement des haies de l'école. En ce qui concerne l'invite n° 3, promouvoir et envisager de compléter les aides de l'État pour le remplacement des haies exotiques et toute autre action visant à favoriser la biodiversité locale, la commission a chargé, à la majorité (par six voix pour et une abstention), les motionnaires d'enquêter sur ce qui est fait dans les autres communes en matière d'aide à la biodiversité, notamment en ce qui concerne le remplacement des haies.

Cinq commissaires étaient présents à la séance 4 octobre. Comme demandé par la commission lors de la séance précédente, la motionnaire explique le programme cantonal Nature en ville, qui vise à favoriser la biodiversité et à améliorer le cadre de vie dans l'espace urbain en maintenant et en développant des milieux favorables à flore et à la faune indigène. Ce programme permet d'obtenir des subventions qui sont ouvertes à tous, y compris les communes rurales, lesquelles peuvent bénéficier de ces aides financières. La participation de l'État est évaluée au cas par cas en tenant compte du règlement d'application sur la biodiversité. Le financement du Canton peut s'élever au maximum à 50 % des coûts, selon le type de haie plantée. Seuls les titulaires de droits réels peuvent bénéficier de ces financements et ils doivent prendre au moins 20 % des mesures à leur charge. Parmi les communes genevoises, Veyrier octroie des aides financières pour remplacer les plants de laurier-cerise qui s'élèvent à 50 % du coût d'achat des plantes, avec un maximum de CHF 1'000.-. Quatre autres communes, à savoir Cologny, Céigny, Genthod et Versoix sont en train de discuter de l'octroi d'une subvention communale pour le remplacement des haies horticoles par des haies vives. D'autres communes suisses, comme Renens ou Bienne, disposent d'aides communales pour la plantation ou le remplacement des haies. Les commissaires ont ensuite évoqué la distinction entre les haies qui se

trouvent sur le domaine public et celles qui sont sur des propriétés privées. Pour ce dernier cas, il s'agit de sensibiliser les propriétaires privés par tous les biais possibles et de promouvoir les aides financières de l'État. En plus de cela, la commune pourrait participer à travers le fonds de promotion de la biodiversité, mais d'autres aides financières communales pour le remplacement des haies ne sont pas envisageables pour l'exécutif. Concernant les haies qui se trouvent sur le domaine public, un relevé des haies exotiques ou horticoles n'a pas encore été effectué. Il y a notamment une grande haie devant l'ancienne école, et une autre devant la nouvelle école. L'estimation globale du coût de remplacement de ces deux haies se monte à CHF 22'000.-. Une aide du canton jusqu'à 50 % du montant total pourrait être demandée pour financer ce remplacement. L'administration propose d'effectuer une augmentation de la végétalisation du préau en complétant les arbres actuellement existants. La discussion sur la motion aboutit à un vote favorable avec amendement pour l'invite n° 2. A l'unanimité, la commission donne à l'exécutif le mandat de proposer à la commission des finances un budget aussi limité que possible pour l'augmentation de la végétalisation du préau ou de soumettre à un vote le budget de CHF 22'000.- pour le remplacement des haies. La commission préavise favorablement ces deux propositions mais favorise la première (végétalisation du préau) par 3 voies favorables et 2 abstentions. Pour ce qui est des ateliers, l'administration a demandé au bureau Viridis, qui connaît bien la commune, la possibilité de faire un atelier. Le bureau a proposé deux ateliers répartis sur l'année, l'un axé sur la taille des haies indigènes à effectuer en hiver, les différentes techniques en fonction des essences, les techniques de plantation et les possibilités de soutien pour le remplacement des haies exotiques ; l'autre porterait sur la valeur biologique des haies indigènes, avec une observation de la faune, le principe de taille en vert et les contraintes liées au gabarit routier. L'idée est de faire de la sensibilisation et de la technique. Viridis apporterait un soutien à la commune pour répondre aux questions soulevées par les habitants, dans le but d'encourager une dynamique. Cet accompagnement serait compris dans le prix de l'atelier et un arboriculteur serait également présent. Le coût total se monte à CHF 8'869.- pour les deux ateliers. La commission préavise favorablement, à l'unanimité, cet investissement concernant les ateliers proposés par Viridis. La commission préavise donc favorablement la motion, avec les amendements suggérés.

Mme TURRETTINI remercie Mme RICCIO. En l'absence de questions ou de commentaires, Mme TURRETTINI propose de passer au vote des amendements.

M. VAUCHER souhaiterait que ceux-ci soient brièvement rappelés.

Mme RICCIO indique qu'il s'agit des deux modifications suivantes :

- Un changement de vocabulaire dans la première invite : des haies « exotiques par des haies d'essence indigène » devenant des haies « exotiques ou horticoles par des haies indigènes ou vives ».
- La deuxième invite comprend toujours le remplacement des haies, mais inclut la possibilité d'une augmentation de la végétalisation du préau, et cette dernière prend la priorité sur la première.

Mme TURRETTINI procède au vote du premier amendement.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le premier amendement.

Mme TURRETTINI procède au vote du deuxième amendement, à s'avoir d'inclure la végétalisation du préau qui serait prioritaire par rapport au changement de la haie.

A la majorité, par 11 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le second amendement.

Mme TURRETTINI procède au vote sur le renvoi de la motion à l'exécutif.

Par 12 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion à l'exécutif.

13. Motion 02-2022 – Plan climat communal

Mme TURRETTINI passe la parole à Mme Riccio.

Mme RICCIO rappelle que la motion a déjà été lue et qu'il ne paraît donc pas nécessaire de la relire. Elle passe ainsi directement à la lecture de son texte.

« Vandœuvres Ecologie présente la motion suscitée. Comme indiqué dans la stratégie climat de la Ville Genève, en juillet 2021, le 6^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont le siège se situe à Genève, a confirmé que les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine ont modifié le climat et sont également en partie responsables des récents phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes. Ce rapport confirme par ailleurs que la température moyenne mondiale continuera à augmenter au cours du XXI^e siècle, entraînant ainsi un important impact écologique et socioéconomique. L'intensité de cette augmentation dépendra largement des mesures que les pays, régions et municipalités mettront en œuvre dans les années à venir. Je ne vais pas m'étaler sur les explications scientifiques qui démontrent le dérèglement climatique. Aujourd'hui, nier le dérèglement climatique et comme nier l'existence de la pandémie de COVID-19. On nous dit souvent que nous sommes moins concernés par le développement climatique. Que ce soit clair, le dérèglement climatique touche la Suisse et Genève. Prenons un exemple : l'eau. Je ne vais pas m'étaler sur les problèmes liés à l'eau qui ont lieu ailleurs sur la planète, et sur les maladies comme le choléra, qui sont liées à l'eau et dont les épidémies se multiplient partout où l'eau se fait plus rare, comme indiqué par l'OMS. Parlons de l'eau en Suisse. Selon Meteonews, après plusieurs records et inondations en juillet 2021, une période de sécheresse s'est progressivement installée en Suisse. Depuis le mois d'août 2021 jusqu'au mois de juillet 2022 (date de rédaction de l'article), soit une période de 12 mois, seul le mois de décembre présente un excédent de précipitations. Les conséquences de ce temps inhabituellement sec se font déjà sentir dans bien des domaines. La culture souffre grandement de ce manque de précipitations alors que la récolte de fourrage pour l'hiver prochain est quasiment à l'arrêt. Certains alpages ont ainsi déjà dû redescendre en plaine, notamment dans le Jura, mais la nourriture manque par endroits cruellement. La situation est particulièrement délicate dans le bassin genevois, le long du Jura, dans le Jura vaudois ou au Tessin. Les cours d'eau sont à des niveaux particulièrement bas et la température de l'eau atteint des records, sans oublier les forêts qui souffrent et qui risquent de passablement s'affaiblir ces prochains mois alors que les glaciers fondent. Les niveaux d'eau des lacs de Constance, des Quatre-Cantons, de Lugano ont atteint un plus bas historique. En raison de la sécheresse, le niveau des nappes phréatiques est également bas, de même que celui des rivières. A Genève, le débit de l'Allondon, de la Versoix et de l'Aire est trois fois moindre que leur égiage habituel, selon l'Office cantonal de l'eau. Cet été, la Drize a été artificiellement alimentée en eau potable pour éviter une hécatombe de poissons, pour qui une température excédant 25 degrés devient mortelle. Or celle-ci pointait à 26 degrés. Cette sécheresse impacte donc notre alimentation, la production d'électricité, et notre économie. La motion qui vous est soumise ce soir vise à fixer des objectifs et à organiser des actions de notre commune en lien avec la lutte contre le dérèglement climatique, en adoptant notamment le plan climat cantonal. Actuellement, la Ville de Genève a déjà rédigé un plan climat, tandis que d'autres communes comme Lancy, Plan-les-Ouates, Onex et Versoix travaillent sur des plans climat communaux suite à l'adoption de motions. On m'a demandé : « Pourquoi un plan communal ? » De mon point de vue, c'est important d'en créer un, car nous avons besoin d'une vision globale avec des objectifs concrets, avec des délais clairs. Nous avons besoin d'un agenda, ou plutôt un diagramme de Gantt, permettant de visualiser dans le temps les diverses tâches composant des projets globaux et de voir les différentes actions qui peuvent être

effectuées pour atteindre nos objectifs. Bien sûr, le plan climat cantonal nous fixe un cadre, mais c'est à nous de l'adapter pour l'adopter, comme le disait un éminent médecin genevois. Comment imaginons-nous Vandœuvres en 2030 ou en 2050 ? Que pouvons-nous faire pour nous adapter à cette crise climatique tout en gardant notre identité ? Autant de questions que nous pouvons aborder en impliquant la population et en écoutant des experts. On me dit : « La commune fait beaucoup. » Oui, depuis le début de cette législature, beaucoup de choses ont été faites, à l'initiative de l'exécutif ou du Conseil municipal. C'est pourquoi je suis reconnaissante. C'est un travail d'équipe, dans lequel le Conseil est une source de propositions, aussi à travers les discussions animées qui ont lieu dans les différentes commissions et qui enrichissent les différentes propositions. Oui, on a fait beaucoup. Mais comment savoir si on fait assez ? Assez par rapport quoi ? Par rapport à ce que nous devons faire, à ce que nous pouvons faire, à ce que nous avons la volonté de faire ? Quel est le bilan carbone de l'administration communale, y compris toutes les propriétés communales ? Quel est le bilan carbone de la commune dans son ensemble, cette fois en incluant les communiens ? Comment pouvons-nous dire que nous faisons assez si on ne les connaît pas ? Pour finir, voici mes raisons personnelles de déposer cette motion. Je le fais pour ma fille, mon rayon de soleil, pour son avenir. Je suis inquiète de l'héritage que nous lui laissons. Je ne suis pas la seule dans cette salle à avoir des enfants de moins de dix ans. D'autres rêvent d'en avoir ou ont des petits-enfants ou petits-neveux du même âge. Que faisons-nous pour eux, pour leur avenir ? Vandœuvres reste un point minuscule dans l'immensité de la planète. Et pourtant nos choix et nos actes ont un impact indélébile sur elle, ici comme ailleurs. Pour toutes ces raisons, je vous invite à entrer en matière sur cette la motion et à la renvoyer en commission. Évaluons ensemble ce que nous avons déjà fait, fixons ensemble des objectifs réalistes, avec des délais concrets, de ce que nous pouvons faire ensemble, administration et communiens, dans les prochaines années avec l'aide de spécialistes et surtout de la population. »

Mme RICCIO remercie le Conseil pour son attention.

Mme TURRETTINI ouvre la discussion aux questions et remarques des conseillers.

M. VAUCHER relève qu'il n'était pas très favorable à cette motion au départ. Toutefois, en y réfléchissant, il rejoint Mme Riccio sur le fait qu'il serait bon de disposer d'une vision globale, holistique, comprenant tous les enjeux de durabilité, d'environnement, d'énergie, de biodiversité, etc. Certes, des actions sont proposées pour la mobilité, les haies, la biodiversité ou l'économie circulaire, des motions sont déposées, mais une vision globale à moyen voire long terme serait utile. La notion d'implication de la population dans l'élaboration d'un plan qui déclinerait les orientations du plan climat cantonal renforcé est particulièrement intéressante. Les habitants participeraient à la mise en place de ces déclinaisons locales. Il faut souligner tout ce qui est déjà entrepris par la commune : le PDCom est riche, il a été bien élaboré au niveau des énergies, des mesures en faveur de la biodiversité, des corridors biologiques, etc. Le tableau des mesures Eco-21 est spécialement intéressant. Ainsi, un certain nombre de choses ont été mises en place ou sont en cours de mise en œuvre. Cette motion serait l'occasion de les regrouper et d'y associer la population. Il est compréhensible que le terme « plan climat communal » puisse paraître impressionnant, mais M. VAUCHER soutient cette proposition.

M. PEYER considère que, compte tenu du fait qu'il existe un plan cantonal, un plan communal n'est pas véritablement nécessaire. Un excès de législation finit par constituer un carcan qui peut compliquer les choses à terme. De plus, quand des objectifs sont fixés, il est ensuite difficile de s'en départir si on souhaite le faire. M. PEYER indique ne pas être favorable à cette motion, dans la mesure où il n'y a pas de lacune législative en la matière.

Mme RICCIO répond qu'il y a en effet un plan cantonal, qui est d'ailleurs très conséquent. Toutefois, il énonce des objectifs très généraux. L'idée d'un agenda communal serait de fixer par écrit des objectifs qui peuvent être réalisés à Vandœuvres, localement. Des actions sont entreprises dans toutes les directions, c'est vrai, mais il manque une vision globale pour les coordonner. En outre, il convient de

tenir compte des spécificités de la commune. On ne peut pas faire la même chose à Vandœuvres qu'en ville de Genève par exemple, et il serait opportun de définir ce qui intéresse les Vandœuvriens, les buts qu'ils souhaitent atteindre. Le plan cantonal est un document de 500 pages, qui peut faire peur, mais le plan de la Ville de Genève, par exemple, est relativement court, environ 10 pages qui énumèrent des actions à entreprendre, parfois très concrètes et locales. Certains engagements visent aussi à dialoguer avec d'autres communes. Il ne faut pas avoir peur. Ce plan ne serait pas forcément un document très volumineux, mais plutôt quelque chose qui synthétise les objectifs, les idées pour les années à venir.

M. PEYER observe que Mme RICCIO dit elle-même que beaucoup de choses sont faites dans tous les sens. Il paraît superflu de rajouter une recette vandœuvrienne à tout cela.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES affirme que la préservation de la commune est dans la conscience de chacun. Les efforts accomplis ces dernières années le prouvent et sont un signe que l'on peut faire confiance aux habitants et à leurs élus. Les Vandœuvriens sont responsables, régulièrement sensibilisés et informés sur les nécessités face à l'évolution des conditions climatiques. En outre, plusieurs commissions municipales sont déjà actives sur ce sujet, tout comme l'exécutif. En conséquence, il ne semble pas nécessaire de rajouter un plan communal, qui implique de surcroît des experts extérieurs à la commune. La création d'étapes administratives supplémentaires n'engendrerait qu'une lourdeur et un frein dans la gestion des dossiers dans une commune à l'échelle de Vandœuvres. Le plan cantonal suffit comme base de travail. Mme HUYGHUES-DESPOINTES se dit d'autant plus interpellée par cette motion que, le 29 septembre dernier, au Conseil municipal de Vernier, une commune de 35'000 habitants, une motion similaire proposée par les Verts se contentait de demander au Conseil administratif un rapport annuel sur le sujet.

M. ANDERSEN abonde dans le sens des propos de Mme HUYGHUES-DESPOINTES et de M. PEYER. En outre, au-delà de l'exécutif de cette législature, il convient de remercier également les autres exécutifs, qui n'ont pas du tout été inactifs dans ce domaine. Vandœuvres n'a pas attendu des plans climat cantonaux ou à quelque échelon que ce soit pour agir. Comme M. VAUCHER l'a rappelé, la commune fait partie du programme Eco-21, qui vise à améliorer les performances de la commune dans certains domaines. Les immeubles de la commune ont été rénovés, et c'est encore le cas avec la pose de panneaux solaires là où c'est possible. Des efforts sont également déployés en termes d'éclairage, que ce soit sur la voie publique ou à l'école, notamment en ayant recours à des technologies LED. Des progrès ont aussi été faits concernant les produits utilisés par la voirie et les véhicules de la commune qui sont aujourd'hui électriques. En termes de déchets, des rapports ont été demandés pour parvenir à des solutions en vue d'un meilleur recyclage. Une motion vient tout juste d'être votée sur les haies. La commune se bat également contre la surdensification, alors même que le ministre écologiste Antonio Hodgers est celui qui a le plus bétonné le canton et que de grands projets hydroélectriques sont bloqués par des associations comme Pro Natura, qui sont dirigées par des partis écologistes et dont la présidente est socialiste et conseillère nationale. Au lieu de figer les choses dans des plans qui existent déjà au niveau cantonal, il vaut mieux agir et c'est ce que la commune fait aujourd'hui à travers tous les actes et motions qui vont dans le sens du développement durable. M. ANDERSEN se dit tout à fait opposé à cette motion, dont il refusera l'entrée en matière. Celle-ci ne fera en effet que rajouter des contraintes et elle sera coûteuse, puisqu'elle implique l'intervention d'experts. Il serait préférable d'investir cet argent dans des mesures concrètes pour la commune.

M. VAUCHER rejoint tout à fait M. ANDERSEN par rapport à tout ce qui a été accompli par les précédentes législatures. Une liste figurait d'ailleurs sur le site internet. Il faut le reconnaître. Pour sa part, il perçoit cette motion comme une manière d'avoir une vision qui pourrait regrouper toutes ces initiatives, tous ces projets, dans une approche holistique plutôt que de les mener au coup par coup. Par ailleurs, concernant la remarque de M. ANDERSEN concernant Pro Natura, il convient de préciser

que les barrages ont un impact écosystémique sur les milieux naturels qui doit être pris en compte et qui explique l'opposition d'associations écologistes.

Mme RICCIO revient sur certains des points évoqués par les conseillers. Il a été dit qu'on peut faire confiance aux élus. Précisément, en tant qu'élue, Mme RICCIO estime qu'il faut faire plus. L'idée n'est pas de mettre en cause le travail qui a été accompli avant. Ce travail a été fait, et il faut le valoriser. L'idée de la motion est simplement d'aller plus loin, même si cette idée peut déranger. Le programme Eco-21 a notamment été mentionné, mais il existe d'autres aspects qui sont inclus dans le plan climat cantonal et qui n'ont pas été traités ce soir. Il a également été dit qu'il faut faire confiance à la population. C'est ce que souhaite Mme RICCIO, lorsqu'elle appelle à inviter la population à participer à ces discussions pour enrichir les objectifs. Concernant les craintes de lourdeur administrative, il convient de rappeler que la motion ne demande pas d'écrire un livre de 500 pages. Le plan peut tenir sur deux pages. Le but est de mettre sur papier, concrètement, ce qu'on peut faire et dans quelle direction on veut aller. Il est vrai qu'il existe un cadre cantonal, et Vandœuvres ne va pas réinventer la roue. Il s'agit ici d'adapter ce plan au niveau communal. Cette réflexion devra être menée quoi qu'il en soit. L'objectif n'est pas d'inventer des choses en ne partant de rien, mais, encore une fois, d'adapter pour adopter au niveau local. Cela signifie modifier, en retenant ce qui semble pertinent pour Vandœuvres, de façon que ce soit fait localement. La commune fait beaucoup, encouragée aussi par les propositions du Conseil municipal, qui sont toujours modifiées et enrichies en commission. C'est un travail qu'il faut saluer. Cela dit, il semble nécessaire d'impliquer davantage la population face à la crise climatique, dans le cadre de l'adaptation qui doit être faite du plan cantonal. Il faut motiver les habitants, les sensibiliser à différentes thématiques. Ce genre de chose se fait déjà, certes, mais il reste tout un travail à faire. Par exemple, s'agissant de recyclage, on imagine que les habitants recyclent tous, mais lors d'une manifestation dans la commune, Mme RICCIO a pu constater que tout était mélangé dans les poubelles après l'événement. Les gens savent, mais ils ne le font pas toujours. Il est facile d'imaginer que les habitants vont se comporter comme il faudrait, mais ce n'est pas toujours le cas. C'est pour cette raison qu'il est important de continuer à expliquer, à sensibiliser. L'idée n'est pas de forcer les gens, mais d'informer. C'est là où le Conseil peut apporter quelque chose à la discussion.

Mme HÜSLER ENZ souligne que la motion est pleine de bonnes intentions, mais elle n'y est pas favorable. Cela revient à faire un programme en ayant recours à des experts, autrement dit à créer une énième feuille de route abstraite. Ce qui serait intéressant, au lieu de faire de grandes phrases, ce serait de se concentrer sur quelque chose de plus pratique, par exemple un recensement des actions menées dans la commune pour l'environnement. Mme HÜSLER ENZ exprime un certain ras-le-bol vis-à-vis des programmes, des feuilles de route, des déclarations d'intentions qui ne changent rien. Chacun sait que les bouteilles en PET ne sont pas biodégradables. Et pourtant, des ouvriers qui travaillaient devant chez elle ne jetaient pas leurs bouteilles à la poubelle après avoir bu leur eau. C'est une question d'éducation et de paresse. Une feuille de route ne sert à rien et elle s'y opposera.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES revient sur les propos de Mme RICCIO concernant les habitants de la commune. Ces derniers sont bien informés et sensibilisés. Il y a eu la campagne des petites poubelles vertes, Mobilitri, des flyers sont régulièrement distribués dans les boîtes aux lettres, etc. Ce sont peut-être des étrangers à la commune qui sont les auteurs des incivilités constatées, comme pour le parking. Les habitants, eux, sont très bien sensibilisés. Évidemment, il y a des choses à faire, mais il faut rester à l'échelle d'un village de 2'800 habitants. C'est pour cette raison qu'il est surprenant de constater qu'une motion similaire, portée par les Verts à Vernier il y a 15 jours, ne demandait qu'un rapport annuel.

Mme RICCIO relève que toutes ces discussions pourraient avoir lieu en commission. Pour ce qui est des experts, si cette question dérange, il est possible de modifier la motion pour supprimer ce point.

Quant au fait que les incivilités seraient le fait de personnes étrangères à la commune, il est impossible de le savoir.

Mme TURRETTINI propose de passer au vote et passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la motion.

MOTION RELATIVE AU PLAN CLIMAT COMMUNAL

Vu l'article 30, al. 1, lettre c de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Considérant

- Que la température moyenne en Suisse a déjà augmenté de 2 °C depuis la fin du XIXe siècle (soit le double de l'augmentation jusqu'alors) et qu'une augmentation de 2 à 3 °C est attendue d'ici 2050 en Suisse, ainsi que de 4 à 8 °C d'ici la fin du siècle, si des gaz à effet de serre continuent d'être émis ;
- Que les impacts directs et indirects de ces changements climatiques sur la santé de la population, sur la production agricole et énergétique, sur les infrastructures, sur les activités économiques, sur la sécurité de l'approvisionnement, etc., engendreront des coûts gigantesques, qui ne peuvent être quantifiés que partiellement ;
- Qu'actuellement, en prenant en compte les émissions directes (territoriales : 50 %) et indirectes ou grises (extraterritoriales : 50 %) des gaz à effet de serre, celles-ci s'élèvent à 11 t CO₂/hab./an, alors que les objectifs fixés pour 2030 et 2050 sont de 3,5 t CO₂/hab. et d'environ 1 t CO₂/hab., respectivement ;
- Que le Plan climat cantonal (PCC) fixe des objectifs concrets distribués selon sept axes principaux :
 - (1) énergie et bâtiments : réduire la consommation d'énergies fossiles des bâtiments et promouvoir les énergies renouvelables ;
 - (2) mobilité : favoriser une mobilité sobre en carbone ;
 - (3) biens de consommation : promouvoir des modes de consommation (alimentation, achats publics et privés, construction) énergétiquement plus frugaux ;
 - (4) aménagement du territoire : tenir compte des changements climatiques dans le développement territorial ;
 - (5) santé : protéger la population des effets néfastes du dérèglement climatique liés aux fortes chaleurs : maladies infectieuses, augmentation des vecteurs de maladies, problèmes d'eau ;
 - (6) espaces naturels et biodiversité : protéger la biodiversité, l'agriculture et les forêts face aux changements climatiques ;
 - (7) implication des acteurs du territoire : accompagner le changement en soutenant les acteurs locaux ;
- Que les objectifs du PCC doivent être adaptés aux caractéristiques de la Commune et aux habitudes des communiers ;

- Que l'atteinte des objectifs fixés par le PCC 2030 ne relève pas exclusivement de la responsabilité de l'État, mais exige l'implication de tous les acteurs territoriaux, dont les communes et leurs habitants ;
- Que l'Exécutif communal, soutenu par le Conseil municipal et parfois à l'invitation de celui-ci, entreprend des projets liés à la problématique climatique, tels que la rénovation de son parc immobilier, la réduction du recours au papier par l'administration, l'amélioration du tri des déchets, etc.
- Qu'un Plan Climat Communal, en adoptant une vision globale qui intégrerait les points de vue d'experts et de la population, ferait office de fil rouge pour les projets à réaliser et pourrait servir à informer, promouvoir, mobiliser, accompagner et encadrer les activités des acteurs communaux.

Le Conseil municipal

DECIDE

par	x voix favorables	x voix défavorables	x abstentions
-----	-------------------	---------------------	---------------

De

1. Informer la population et le Conseil municipal sur le Plan Climat Cantonal, notamment au moyen d'une conférence ouverte au public.
2. Élaborer un Plan Climat Communal selon les objectifs du Plan climat cantonal, en associant des experts, ainsi que la population à son élaboration et à son déploiement.

Mme TURRETTINI procède au vote sur l'entrée en matière.

Par 2 voix favorables, 9 voix défavorables et 1 abstention, le Conseil municipal refuse à la majorité l'entrée en matière sur la motion 02-2022.

Mme TURRETTINI rend la présidence à Mme RICCIO.

14. Propositions individuelles et questions

M. E. PROVINI indique avoir lu que, après Cologny, Chêne-Bougeries a décidé de quitter le GIAP. Il souhaiterait connaître la position de la commune à cet égard.

Mme le Maire explique que la question ne s'est pas posée pour Vandœuvres. Il convient de relever que l'augmentation annuelle d'enfants est évaluée à 6 % sur la totalité du canton. A Vandœuvres, cette augmentation s'élève à 20 % cette année pour le GIAP, ce qui est énorme. Il est donc plutôt positif d'avoir une structure établie, bien qu'elle ait ses défauts. Les arguments évoqués par les communes sortantes peuvent être soutenus, mais la réalité pratique fait qu'il est tout de même agréable d'avoir une structure déjà en place. La commune de Vandœuvres a en outre d'autres projets qui la mobilisent suffisamment. Cette question n'a donc pas été mise à l'ordre du jour. Ce n'est pas pour autant que la question du GIAP et de la gestion en général n'est pas discutée, mais cela se passe à un autre niveau. Ce n'est probablement pas au niveau communal, en sortant du GIAP, que les problèmes vont se résoudre.

M. E. PROVINI précise que sa question n'était pas de savoir si Vandœuvres allait se retirer du GIAP ou non, mais qu'elle visait à savoir si une discussion avait lieu à ce sujet.

Mme le Maire ajoute qu'à Vandœuvres, il n'y a pas de souci particulier avec le GIAP. Il y en a, comme partout, car ce sont des enfants, des animateurs, et la situation d'une façon générale est compliquée.

Mais les relations de la commune avec le GIAP sont bonnes. Cela étant, dans le budget, l'augmentation est conséquente, mais elle est aussi liée à l'augmentation du nombre d'enfants.

15. Divers

Mme le Maire annonce que le repas qui suit la séance emmènera les conseillers au Pérou.

Soirée de sensibilisation Seymaz Région

Mme le Maire indique qu'une soirée est organisée avec les communes de Seymaz Région pour les jeunes de 15 à 25 ans autour d'un film de prévention à propos du GHB et d'autres drogues similaires administrées à l'insu de la personne. Il s'agit d'un court-métrage de bonne facture. Les communes ont choisi de cibler les 15-25 ans, même s'ils ne sont de loin pas les seuls concernés par ces faits. La soirée aura lieu le 18 novembre à la salle communale de Choulex. Des médecins participeront à la discussion, de même qu'un des comédiens qui a lui-même été victime de ce type de drogue. Enfin, la soirée sera clôturée par une petite partie musique et nourriture. Mme le Maire encourage les conseillers à en parler aux jeunes de leur entourage.

Mme PICTET souhaiterait savoir à quelle heure débutera la soirée et s'il y a lieu de s'inscrire.

Mme le Maire précise que l'événement commencera à 19h00. Les jeunes recevront une invitation et devront s'inscrire à l'adresse suivante : info@presinge.ch. L'idée de l'inscription est d'estimer le nombre de personnes présentes à l'apéritif. Il serait en outre positif que la présidente de la commission jeunesse assiste à l'événement.

16. Dossier de naturalisation n° 2021.1030

Le Conseil municipal rend un préavis positif à l'unanimité.

La séance est levée à 21h25.

La Secrétaire du Conseil municipal

Galia TURRETTINI



La Présidente du Conseil municipal

Eugenia RICCIO

